

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 7 mars 2019

Vaccination contre le méningocoque W, Dijon-Genlis : Jusqu'à fin mars

L'action de sensibilisation à la vaccination contre le méningocoque W pilotée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté entre dans sa dernière phase. Les 17-24 ans des bassins de Dijon et Genlis ont jusqu'à fin mars pour se protéger et protéger les autres sans avance de frais.

Les 17-24 ans qui résident, travaillent ou étudient sur les bassins de vie de Dijon et Genlis ont un peu moins d'un mois pour se faire vacciner contre le méningocoque W sans avance de frais, en consultant leur médecin traitant ou en se rendant dans l'un des deux centres de vaccination qui les accueillent à Dijon (voir aussi notre encadré).

L'action de prévention que promeut l'ARS Bourgogne-Franche-Comté depuis début octobre 2018 s'achèvera fin mars sur un bilan qui peut encore être amélioré.

A ce jour, **plus de 8 600 vaccins ont été délivrés** : 3 640 pour des jeunes hommes et un peu plus de 5 000 pour des femmes, la majorité ayant le statut d'élèves ou d'étudiants.

Les apprentis

Les jeudis 14, 21 et 28 mars, les élèves de l'école des métiers-Dijon Métropole sont invités à se faire vacciner sur le site de leur établissement, où du personnel du centre de vaccination du CHU de Dijon se rendra spécialement, sur des créneaux déterminés en lien avec leurs équipes pédagogiques et d'encadrement.

Les apprentis font évidemment partie des jeunes travailleurs concernés par cette action à laquelle ils ont d'ailleurs été particulièrement sensibilisés.

L'Agence Régionale de Santé remercie à ce titre l'ensemble des partenaires engagés dans la promotion de l'opération : médecins, pharmaciens, Assurance maladie, Education nationale, Université de Bourgogne, mairies...

Un bilan complet sera établi à l'issue de la campagne contre une bactérie dont il faut rappeler la dangerosité : la fréquence de décès liés à la souche particulière du méningocoque W qui circule sur les bassins de Dijon et Genlis est supérieure à 30%.

Comment se faire vacciner?

- -en se rendant chez un médecin généraliste qui délivre la prescription de la vaccination après avoir vérifié que le patient en remplit les conditions (le pharmacien des bassins de vie concernés remet alors le vaccin gratuitement).
- -en prenant rendez-vous dans l'un des deux centres de vaccination de Dijon : le centre de vaccination du CHU de Dijon (prise en charge gratuite) et le centre de prévention et de santé universitaire du campus de l'Université de Bourgogne (pas d'avance de frais).

Pourquoi ? Qui ? Où ? Comment ? Tout savoir :

https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/vaccination-contre-le-meningocoque-w

Et sur les réseaux sociaux :

@arsbfc

